

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON**  
**Séance du 19 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit le 21 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

**Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - - - RAMALHO Irène – ROUX Marie-Elisabeth**

**Absent : HO THAM KOUIE Sandra**

**Absents excusés DOMINGIE Noël, - VEYSSIERES Sylvie,**

Convocation du 10/09/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-05-

Nombre de votants 05

- **OBJET: TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS A L OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L ETAT**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour : 4  
 Contre : 1  
 Abstention : 0

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- décide par conséquent de conclure une convention de mise en oeuvre de la télétransmission avec le préfet de la Dordogne, représentant l'Etat à cet effet,
- décide par conséquent de choisir le dispositif STELA et de conclure à cet effet une convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 27/09/2018

Le Maire

Bruno DESMAISON



*(Handwritten signature of Bruno Desmaison)*